

**Votre partenaire est :**

la mère de l'élève     le père de l'élève     autre

Son nom de naissance :

Son nom d'usage (si différent) :

Son numéro fiscal : \_\_\_\_\_

Son prénom :

Son adresse :

Code postal \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Exerce t-il une activité professionnelle ?     Oui     Non

Profession :

**Les personnes à charge du foyer :**

Nom et prénom de chacune des personnes à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			
	/ /			

**2. Engagement de la famille**

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné<sup>1</sup>.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi<sup>2</sup>.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés sur cette déclaration sont exacts.



Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) :

la mère     le père     autre personne en charge de l'élève

Le : / /

signature :

**Information sur le traitement de vos données**

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de votre enfant et pour vous contacter.

Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Siècle, mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter :

- la rubrique « Information sur le traitement de vos données personnelles » de la fiche de renseignements que l'établissement de votre enfant vous a remise au moment de son inscription ;
- la page web suivante : [www.education.gouv.fr/siecle](http://www.education.gouv.fr/siecle)

**Cadre réservé à l'administration**

**Pièces communiquées :**

Avis d'impôt sur le revenu    Oui  Non

Relevé d'identité bancaire (BIC/BAN)    Oui  Non

Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé)    Oui  Non

Attestation de paiement de la CAF    Oui  Non

Autre :

Charges et ressources : Nombre d'enfants / / / Ressources / / / / / / / / /

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) : Montant attribué : € Refusée

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) : Montant attribué : € Refusée

1. Connectez-vous sur le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr) pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions est disponible sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

